



Jue demande la garde de notre enfant

Par **dodom**, le **17/06/2012** à **17:51**

Bonjour,

voila mon exe compagne à la garde de nôtre enfant, car vue la distance qu'il y avait entre nous 250 kms et l'age de notre fils,2 ans1/2.

Je suis maintenant à 22 minutes de chez elle, mon fils c'est plein à plusieurs reprise d'etre battu par le compagnon de sa maman, et il se plein de sa maman.

Aujourd'hui, pour la fête des pères, elle me la acoorder que 2h00, c'est mieu que rien, mais je trouve qu'elle a un comportement de plus en plus égoïste. la question, est, EST CE QUE QUELQU UN PEUT M AIDER??? Meme avant la 1ere datre de jugement, elle avait déclaré a la gendarmerie, quelle m'interdisait de venir voir et prendre notres enfants. Il y a jamais eu de violences dans notre petite famille.

URGENT

Par **cocotte1003**, le **17/06/2012** à **20:42**

Bonjour, pur changer le mode de garde,il vous faut saisir le jaf en prouvant au juge que vous etes capable de vous occuper de l'enfant et qu'il y a des problèmes dans le couple de votre ex. Si votre fils est battu, il faut faire faire un constat en milieu hospitalier, déposer plainte et bien-sur que votre fils voit un pédopsychiatre. Attention n'avancez rien au juge que vous ne pouvez prouver, cordialement